Image not found or type unknown

# mise en demeure de fin de travaux sté Ecosynergie

Par **jaky onassis**, le **05/05/2013** à **20:51**

Nous avons beaucoup de problèmes relationnels avec la société Eco synergie qui vend des panneaux voltaîques. Nous avons été démarché en juin 2013 et avons signé pour l'installaton de panneaux en auto financement. Le siège de l'entreprise est en région parisienne (93)et les équipes qui sont venues successivement travaillent en sous-traitance et viennent de la région parisienne. Nous ne savons pas s'ils sont compétents, ils parlent à peine français. Toujours est-il qu'à ce jour nous ne sommes pas encore raccordé à ERDF, un câble électrique sort d'un compteur, il était question d'une saillie qui relierait le compteur au mur extérieur, puis ce n'était plus la peine. Malgré nos multiples appels impossible d'avoir une personne qui pourrait controler si tout a été bien fait. Nous attendons 2 chèques de cette entreprise depuis septembre 2012, puis que nous devions recevoir en fin d'année aprés la clôture des comptes... malgré nos nombreux appels et courriers rien ne bouge. Impossible de joindre le comptable ou le directeur, c'est toujours la même standardiste qui répond. Nous avons envoyé une mise en demeure de fin de travaux, nous attendons la réponse. Que faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés